



Bureau canadien d'agrément en foresterie Canadian Forestry Accreditation Board

Norme 7 - Professionnalisme et éthique

Principe

Les forestiers professionnels canadiens doivent veiller à l'intérêt public et bien comprendre le rôle de leur profession. Les forestiers professionnels font preuve d'intégrité, de compétence, d'impartialité et de responsabilité à l'égard de leurs décisions et de leurs gestes. Ils répondent à des normes professionnelles établies et respectent les principes de déontologie reliés à leur profession, incluant la formation continue et une mise à niveau constante des compétences requises.

Sujets clés

- Engagement à la formation continue et au perfectionnement professionnel.
- Relation avec l'organisme de réglementation professionnelle en foresterie.
- Conflit d'intérêts.
- Connaissance de l'histoire de la profession et de sa réglementation.
- Aspects éthiques et moraux dans l'exploitation des ressources forestières.
- Impartialité, intégrité, compétence, respect et responsabilité au cœur du profil professionnel.
- Éthique professionnelle, obligations et codes de déontologie.
- Normes de pratique professionnelle.
- Conscience des notions suivantes : diligence requise, champ de compétence, législation concernant la négligence professionnelle, devoir de prudence, responsabilité et imputabilité professionnelle.

1. Compétences requises démontrablesⁱ

Les finissants d'un programme agréé devront pouvoir s'acquitter des tâches suivantes :

1. Décrire le rôle des professions autoréglementées dans la société.

- a. Identifier les fonctions essentielles des professions.
- b. Expliquer la structure et les fonctions de la foresterie professionnelle.
- c. Décrire le rôle de la foresterie professionnelle dans le contexte des autres professions.

2. Décrire un ensemble de devoirs et d'obligations qui incombent aux organismes de réglementation professionnelle et qu'elles font respecter.

- a. Identifier le rôle et la fonction d'un organisme de réglementation professionnelle.
- b. Décrire les obligations d'un forestier professionnel.
- c. Décrire les motifs pour un mécanisme disciplinaire et de résolution des plaintes.
- d. Décrire et expliquer l'importance des normes en matière d'admission et d'assurance de la qualité pour les professions.

3. Expliquer la limite de la compétence.

- a. Décrire la façon de déterminer sa compétence personnelle.
- b. Décrire ses propres domaines de compétence.
- c. Reconnaître les situations exigeant une expertise externe.

4. Décrire les caractéristiques et les attitudes propres au forestier professionnel.

- a. Expliquer l'objectif d'un code de déontologie.
- b. Illustrer la responsabilité personnelle liée aux décisions.
- c. Reconnaître que les bonnes pratiques peuvent avoir des significations différentes selon qu'on les envisage du point de vue technique, social, professionnel, éthique et scientifique.
- d. Saisir les ressemblances et les différences entre diverses approches (p. ex. culturelle, scientifique ou législative).
- e. Faire la différence entre les concepts de service au public, de profession, d'employeur et de ressource.
- f. Décrire l'importance de la documentation professionnelle et illustrer son utilisation.
- g. Expliquer la signification de travailler dans l'intérêt du public.
- h. Expliquer les diverses éthiques qui s'appliquent à la foresterie professionnelle.

ⁱ Aux fins de la certification, l'étudiant devrait être en mesure, grâce au programme complété au moment de l'obtention de son diplôme, de définir de manière générale les concepts et les processus inhérents aux professions. Des connaissances propres à chaque province seront transmises subséquemment, avant d'être contrôlées et jugées par l'organisme provincial de réglementation au moment de la remise de la pleine certification.